Forum de l'Habitat et de la Déco de Lomagne
8 & 9 Octobre 2022 - LECTOURE – Salle Omnisport
DOSSIER D'INSCRIPTION - ENTREPRISES

Tous les documents sont à retourner **avant le 30 septembre 2022** à l'association des commerçants **ACAL32**, en mains propres ou par courrier à l'adresse suivante avec le paiement :
ACAL 32, 94 rue Nationale, 32700 Lectoure.

Merci de bien vouloir joindre à ce présent dossier, une **attestation d'assurance de responsabilité civile**, un K-BIS, ainsi que le **chèque du montant correspondant à votre stand** *(encaissé au début du forum).*

Pour toutes demandes de renseignements, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : acal32.lectoure@gmail.com.

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale : ..... Siret : .....
Nom commercial : ..... TVA intracommunautaire : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Téléphone : ..... Téléphone mobile : .....
Email : .....@.....

Personne responsable du dossier	Nom	Téléphone	Email
Personne responsable du stand	Nom	Téléphone	Email

ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

Domaine d'activité de l'entreprise : .....
Articles exposés : .....

VOTRE RÉSERVATION

Dénomination	Quantité* (Selon dispo.)	Prix unitaire HT	TVA 20%	Prix unitaire TTC	Total TTC
STAND INTÉRIEUR 7,20m2 ** 2 stands maximum*	*(Selon dispo !)*	350 HT	70€	420€ TTC	
STAND EXTÉRIEUR 9m2 (3*3)		150 HT	30€	180€ TTC	

Stand avec électricité (merci de nous indiquer la puissance) :

☐ 250 V

☐ 380 V

Aucune table ou chaise ne vous sera fournie, pensez à apporter les vôtres.

La présente demande ne sera validée qu'accompagnée de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de ACAL32 avant le 30 septembre 2022 – débité au début du forum.

OPTION DE COMMUNICATION *(voir bon de commande ci-joint)*

Nous vous proposons également une option de communication au tarif de :

À cocher	Dénomination	Prix HT	TVA 20%	Total TTC
◯	Option communication (présence sur tous les supports choisis par les organisateurs ainsi que sur le mur des partenaires sur le site)	150€ HT	30€	180€ TTC

Je, soussigné(e) ....., accepte de figurer sur tous les supports de communication à l'initiative de l'ACAL 32 - Forum de l'Habitat et de la Déco - de Lectoure qui se tiendra les 8 et 9 octobre 2022.

Cette Option ne sera validée qu'accompagnée d'un chèque du montant total (180€) libellé à l'ordre de ACAL32 avant le 30 septembre 2022, encaissable dès réception, et vous fais parvenir à l'adresse mail suivante : acal32.lectoure@gmail.com, **Merci de transmettre vos logos à l'adresse acal32.lectoure@gmail.com pour les différents supports (flyers, bâches, affiches, …).**

Possibilité de régler par virement *(voir coordonnées bancaires en pied de page)*.

Fait à : ..... Cachet et signature :

Le : .....

RÈGLEMENT

ACAL - 94 rue nationale- 32700 LECTOURE
Tel. : 05.62.28.70.85. Mail : acal32.lectoure@gmail.com Site : www.shopinlectoure.fr

Permanence : du lundi au vendredi de 9h à 12h & de 14h à 18h

SIRET : 41891893400013
RIB CRÉDIT AGRICOLE : Code Établissement :16906 / Code guichet : 00140 / N° compte : 41002668661
Clé RIB : 62 **IBAN :** FR76 1690 6001 4041 0026 6866 162

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'édition 2022 du forum de l'Habitat et de la Déco de Lomagne est organisé par les associations l'ACAL 32 de Lectoure et CAP Fleurance (Associations des commerçants, artisans, entreprises et professions libérales). Il Forum se déroulera les 8 et 9 octobre 2022 à la salle Omnisport de Lectoure. Le forum a pour objet de promouvoir les entreprises, artisans et commerçants de la Lomagne Gersoise. Il est ouvert à tous les exposants acceptant d'offrir aux visiteurs, une qualité loyale de marchandises, de services et de prix. Les visiteurs auront accès au salon le samedi de 10h à 19h et le dimanche de 10h à 18h. Les exposants pourront accéder à leur stand à partir de 8h le samedi matin. En cas de forces majeures, seul l'organisateur se réserve le droit de modifier ces dates et horaires.

ADMISSION

Le Forum de l'Habitat et de la Déco de la Lomagne est ouvert à tous les artisans, entreprises du bâtiment et commerçants légalement déclarés et inscrits au registre du commerce ou au répertoire des métiers.

PAIEMENT

Le règlement doit obligatoirement être joints à la demande d'admission : 1 chèque du montant total qui sera encaissé au début du forum. Une facture vous remise après encaissement. Tout dossier incomplet ou non accompagné des règlements ne fera l'objet d'aucun traitement et sera renvoyé à son expéditeur.

En cas de désistement dans les 8 jours qui précède la manifestation, l'ACAL32 à titre d'indemnité (sauf cas exceptionnel) se réserve le titre de l'encaisser. Les stands loués non garnis la veille de l'ouverture du forum seront repris obligatoirement par l'organisateur et ce sans aucune indemnité.

Enfin, pour les frais engagés, l'organisateur se réserve le droit de garder une partie du règlement, si l'événement est annulé en cas de force majeure ou en raison de la crise sanitaire.

ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

Dès leur arrivée, les exposants doivent se présenter à l'accueil du forum pour s'enquérir de la situation de leur emplacement définitif. L'installation des exposants est prévue à partir du vendredi à 9h et ce jusqu'à 18h. Les stands disposent de l'électricité.

AMÉNAGEMENT DES STANDS ET EMPLACEMENTS

Les exposants prennent les emplacements et les stands dans l'état où ils se trouvent et sont tenus de les laisser dans le même état. Les exposants sont tenus responsables des dégradations ou transformations de toutes natures causées par leur fait. Ils s'engagent à remettre à leurs frais, les lieux dans leur état initial, ou à défaut, de rembourser à l'ACAL32 les dépenses engagées en leur lieu et place. En outre il convient d'observer les prescriptions suivantes :

- Il est strictement interdit de fermer les stands d'angle, de peindre les poteaux, les cloisons ainsi que de punaiser ou de coller de l'affichage sur les cloisons ou de détériorer le sol.
- Aucun dépassement de stand n'est toléré dans les allées.

DÉMONTAGE ET INSTALLATION

L'enlèvement du matériel et des produits exposés, ainsi que le démontage des stands ne pourront commencer que le dimanche à 18h. Les emplacements des stands devront être rendus libres au plus tard le lundi 11 octobre à 12h.

ASSURANCES

L'ACAL32 souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile en tant qu'organisateur. Les dommages d'incendies, dégâts des eaux, détériorations résultant d'un fait accidentel causé aux biens des exposants et mettant en cause la responsabilité de l'organisateur, sont couverts par ladite police. Celle-ci couvre durant toute la durée d'exposition, délais d'installation et d'enlèvement compris (un jour avant l'ouverture, un jour après la fermeture).

De son côté, l'exposant doit souscrire un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers en sa qualité d'exposant. L'organisateur décline toute responsabilité à l'égard de ces risques. En cas de sinistre de quelque nature que ce soit, l'exposant déclare renoncer à tout recours.

ENGAGEMENTS

- L'exposant déclare avoir pris connaissance du règlement particulier du forum, joint au présent bulletin d'inscription.
- L'exposant s'engage à participer au forum, sous réserve d'admission par les organisateurs, et à se conformer aux prescriptions du règlement général, joint au présent bulletin d'inscription.
- L'exposant s'engage expressément :

1. À n'exposer que les articles ayant un rapport réel avec l'objet de son activité déclarée dans le dossier
2. À maintenir son stand ouvert pendant les horaires d'ouverture du Forum avec une personne présente
3. À ne procéder au démontage qu'à partir du dimanche 18h.
4. À maintenir son stand et ses abords en parfait état de propreté.

PROTOCOLE SANITAIRE

ACAL - 94 rue nationale- 32700 LECTOURE
Tel. : 05.62.28.70.85. Mail : acal32.lectoure@gmail.com Site : www.shopinlectoure.fr

Permanence : du lundi au vendredi de 9h à 12h & de 14h à 18h

SIRET : 41891893400013
RIB CRÉDIT AGRICOLE : Code Établissement :16906 / Code guichet : 00140 / N° compte : 41002668661
Clé RIB : 62 **IBAN :** FR76 1690 6001 4041 0026 6866 162

Le forum de l'Habitat 2022 sera soumis aux consignes gouvernementales en vigueur.
Un Pass sanitaire pourra vous être demandé, ainsi qu'aux visiteurs.

RÈGLES D'HYGIÈNE

Chaque professionnel est responsable des règles d'hygiène pour l'activité qui le concerne. Il doit s'assurer de l'hygiène des produits distribués. Il est fortement recommandé de dématérialiser les catalogues, flyers et autres. Les éventuels objets manipulés doivent être systématiquement désinfectés après chaque utilisation.

AFFICHAGE

À titre obligatoire, le rappel des consignes sanitaires sera affiché, notamment en matière de distanciation physique et de port du masque (obligatoire dès l'âge de 11 ans). La jauge d'accueil maximal de l'établissement ou du hall d'exposition sera également respectée.

GESTION DES FLUX

L'organisation du flux du public à l'extérieur et à l'intérieur des établissements doit permettre de limiter les croisements et interactions sociales. L'installation des stands, la configuration des allées doivent permettre de respecter les mesures de distanciation sociale et les gestes barrières.

RÉFÉRENT COVID-19

L'organisateur du congrès, de la foire ou du salon désigne un référent COVID-19 chargé de la mise en œuvre du protocole sanitaire pour l'évènement dont il a la charge. Ce référent sera l'interlocuteur privilégié en cas de contrôle ou d'investigation sanitaire par l'autorité sanitaire.

☐ **J'ai lu et j'accepte les conditions générales du forum**

Merci de nous faire parvenir :
- Votre dossier complet et signé,
- Un chèque du montant global correspondant au tarif de votre stand.

Lu et approuvé :

Date, cachet, signature ainsi que parapher toutes les pages :

ACAL - 94 rue nationale- 32700 LECTOURE
Tel. : 05.62.28.70.85. Mail : acal32.lectoure@gmail.com Site : www.shopinlectoure.fr

Permanence : du lundi au vendredi de 9h à 12h & de 14h à 18h

SIRET : 41891893400013
RIB CRÉDIT AGRICOLE : Code Établissement :16906 / Code guichet : 00140 / N° compte : 41002668661
Clé RIB : 62 **IBAN :** FR76 1690 6001 4041 0026 6866 162